

CYCLE D'ETUDES SUR LES METHODES  
ET LES PROGRAMMES DE FORMATION  
A L'INTENTION DES DIRECTEURS D'INSTITUTS DE FORMATION  
ET DE CENTRES DE FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(Nairobi, 4 - 15 août 1970)

AIIDE-MEMOIRE

1. Numéro et description du projet : Projet 46(e)(ii)

Des cycles d'études sur les méthodes de formation modernes et les auxiliaires d'enseignement, ainsi que sur l'établissement de programmes de formation et leur évaluation seront organisés pour les directeurs d'instituts de formation et leurs adjoints, et pour les moniteurs de centres de formation publics et privés. Lors de ces cycles d'études, on s'attachera particulièrement à l'utilisation, à l'adaptation et à la mise au point de matériel pédagogique ainsi qu'à l'élaboration de programmes de formation, par types et par niveaux.

2. Origine et autorisation du projet

- a) Les recommandations formulées par le Groupe de travail de la main-d'oeuvre et de la formation à sa réunion d'octobre 1966 (document E/CN.14/363 - E/CN.14/WP.6/15), tendant à ce que la CEA organise en collaboration avec les organismes appropriés, des cours de formation à l'intention des administrateurs des programmes nationaux de formation.

M70-841

- b) La recommandation adoptée à la deuxième session de la Conférence des planificateurs africains (document E/CN.14/407 - E/CN.14/CAP/4), le 10 janvier 1968 : "Il y a pénurie de personnel qualifié en Afrique; dans les programmes des universités et des autres établissements d'enseignement nationaux, sous-régionaux et régionaux - il faut donc accorder la première place à la formation des spécialistes nécessaires pour la planification et le développement". Les participants à la Conférence ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures précises pour constituer le personnel enseignant nécessaire à l'élaboration et à l'exécution des programmes locaux de formation.
- c) Les participants à la deuxième Conférence sur les problèmes administratifs urgents des gouvernements africains, qui s'est tenue à Addis-Abéba du 14 au 17 novembre 1968, ont adopté une recommandation (No. 15) priant la CEA d'examiner "les moyens par lesquels elle peut accroître son assistance à des programmes de formation régionaux, sous-régionaux et nationaux, en fournissant des instruments de formation, en poursuivant sa collaboration étroite avec les écoles d'administration, en élaborant des projets en vue de la formation de formateurs et en collaborant à l'organisation de cours ...".
- d) A la Conférence des directeurs des écoles et instituts africains d'administration publique organisée par le CAFRAD en décembre 1968, on a adopté une résolution priant la CEA d'établir d'urgence un programme de "formation d'enseignants" en collaboration avec d'autres institutions internationales.
- e) Par sa résolution 195(IX) du 13 février 1969, la Commission économique pour l'Afrique a recommandé que :
- L'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organes d'exécution des Nations Unies ainsi que les organisations bilatérales et autres s'occupant de la formation en Afrique :
    - i) Elaborent des programmes de formation à moyen terme en tenant compte des besoins indiqués des Etats membres dans les domaines critiques de la main-d'oeuvre et de la formation;

- ii) Continuent à fournir une assistance technique aux pays membres pour renforcer et améliorer les institutions nationales, sous-régionales et régionales de formation.

- A prié le Secrétaire exécutif :

D'entreprendre une étude sur la possibilité de créer des centres régionaux ou sous-régionaux de recherches sur le matériel pédagogique et les ressources humaines et sous réserve de l'approbation du Comité exécutif, de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les organisations internationales intéressées, les gouvernements africains, les institutions africaines et d'autres organismes, pour créer et encourager ces centres.

- f) Par sa résolution 202(IX) du 14 février 1969, la Commission a prié le Secrétaire exécutif d'aider les Etats membres à :

- Accélérer les programmes de formation existants par l'intermédiaire des institutions et écoles d'administration publique, aussi bien que par l'intermédiaire des autres institutions de formation, et à mettre sur pied des centres de formation pour les cadres dirigeants.

3. Nécessité du projet : Une étude attentive des recommandations précitées montre clairement combien il est logique et urgent d'intensifier l'oeuvre de formation et d'améliorer les compétences des instructeurs en matière d'enseignement et de formation. Les plans concernant la main-d'oeuvre doivent se fonder sur la connaissance des besoins de personnel et de formation, lesquels sont déterminés grâce à l'analyse des besoins et de l'emploi des ressources humaines. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut savoir le nombre de personnes qu'il faut former dans divers domaines, évaluer les services et le personnel de formation disponibles et définir les méthodes de formation à utiliser. On verra à ce moment si les moyens de formation existants répondent aux besoins ou dans quelle mesure et à quels égards il convient de les renforcer.

Les directeurs des écoles d'administration publique ont signalé qu'il fallait d'urgence former des instructeurs et notamment enseigner aux moniteurs des techniques propres à améliorer immédiatement leur enseignement. Une telle formation favoriserait le développement des institutions existantes et devrait par conséquent être assurée sans délai.

Les instituts d'administration publique ont joué un rôle vital en déterminant les besoins et en proposant des mesures concrètes, mais il faut bien comprendre que les connaissances exigées du personnel dans ces institutions ne sont pas moins nécessaires aux enseignants des autres établissements de formation. Par conséquent, il importe de veiller à ce que les programmes de formation pédagogique des instructeurs d'autres branches offrent des possibilités de perfectionnement analogues à celles qui sont prévues pour le personnel des écoles d'administration publique.

C'est dans cette optique que le Cycle d'études préparatoire sur les méthodes de formation modernes et les auxiliaires d'enseignement à l'intention des instructeurs (E/CN.14/WP.6/29), qui s'est tenu à Addis-Abéba du 15 au 18 septembre 1969, a recommandé des programmes de formation distincts pour les instructeurs et les moniteurs d'une part, et les directeurs d'instituts de formation - y compris les fonctionnaires chargés des activités de formation dans leurs gouvernements respectifs - d'autre part. Le premier Cycle d'études pour instructeurs d'Afrique de l'est s'est tenu en Zambie, à Lusaka, en janvier dernier. Le Cycle d'études pour directeurs sur les méthodes et programmes modernes de formation est donc conforme à cette recommandation.

#### 4. Lieu et durée

Le Cycle d'études se tiendra au Kenya Institute of Administration, à Lower Kabete, dans la banlieue de Nairobi (Kénya), du 4 au 15 août 1970. Il est prévu que le personnel (d'appoint) arrivera à l'Institut le 1er août.

#### 5. Objectif

Le Cycle d'études a pour objet "de faire mieux apprécier et comprendre les méthodes et techniques de formation modernes par les responsables de l'administration générale des programmes nationaux de formation" ainsi que d'évaluer les résultats du premier Cycle d'études pour instructeurs et des mesures prises pour lui faire suite.

#### 6. Programme du Cycle d'études

Les détails du programme proposé figurent à l'annexe I. Toutefois, on envisage la possibilité de le modifier en fonction du personnel spécialisé qui sera disponible. En outre, toute une séance sera consacrée à évaluer

l'expérience acquise lors du Cycle d'études pour instructeurs de Lusaka et des mesures complémentaires proposées par la CEA, notamment en ce qui concerne le cadre institutionnel dans lequel se poursuivront les activités de formation.

7. Langues de travail

Anglais et français avec interprétation simultanée.

8. Participants :

a) On dispose de 25 à 30 places pour des participants originaires d'Etats membres anglophones et francophones.

b) Les candidats doivent occuper l'un des postes suivants : directeur d'un institut d'administration publique, directeur d'un centre de formation de la fonction publique ou directeur de la Division du personnel de l'Etat. La candidature d'une personne ayant assumé la fonction de directeur par intérim pendant moins de six mois ne sera pas prise en considération.

c) Les candidats doivent bien posséder l'anglais ou le français. Une certaine connaissance de l'autre langue serait également utile.

9. Financement

Le Cycle d'études sera financé de la façon suivante :

a) La CEA fournit un directeur de cours, deux consultants au plus, quatre interprètes, une secrétaire bilingue; elle s'engage à prendre aussi à sa charge toutes les dépenses administratives préliminaires au Cycle d'études ainsi que les frais de voyage de 25 participants au plus.

b) Les gouvernements africains qui envoient des participants au Cycle d'études prendront à leur charge les indemnités accordées normalement à leurs fonctionnaires en mission à l'étranger d'un montant suffisant pour couvrir les frais de logement, de nourriture et les dépenses accessoires. Si un pays décide d'envoyer deux participants, il prendra à sa charge tous les frais de voyage et de subsistance du second, en plus de l'indemnité de subsistance qu'il verse au premier.

- c) Le pays hôte ou l'Institut d'accueil sera prié de fournir les services d'un co-directeur, d'un administrateur de cours et de secrétaires, des salles de conférence, et un bureau pour le Directeur et d'assurer le transport sur place.
- d) Les institutions appelées à participer au projet prendront à leur charge les frais de voyage, les honoraires et les indemnités de subsistance des consultants qu'elles mettent à la disposition du Cycle d'études de même que les frais de transport et de démonstration du matériel pédagogique, tel que films, etc.

10. Organisations appelées à participer au Cycle d'études

La CEA espère obtenir la pleine collaboration de l'USAID, du CAFRAD, de l'IDEP, de la Fondation Ford et d'autres organisations intéressées.

11. Travaux préparatoires

- a) Pour que le Cycle d'études atteigne ses objectifs, il faut que les participants soient bien préparés. Il ne suffit pas d'utiliser ce terrain de rencontre pour procéder à un simple échange de données d'expérience. Il faut que chaque participant mette un point d'honneur à apporter une contribution particulière aux travaux du Cycle d'études et à remporter des idées nouvelles et positives qu'il pourra appliquer dans son institut.
- b) Chaque participant devra donc choisir un sujet parmi ceux qui sont indiqués aux points 2 à 12 du programme du Cycle d'études et préparer un court mémoire de 5 à 6 pages au plus indiquant quels sont dans son pays les problèmes et les expériences - et les mesures prévues - en rapport avec les programmes et les politiques en matière de formation.
- c) La CEA invitera environ six candidats à préparer à l'avance des mémoires et à conduire des débats, sur des sujets qu'elle choisira avec eux et qui rentrent dans le cadre du programme du Cycle d'études. Ces études seront discutées au cours de séances spécialement réservées à cet effet. Les participants désignés pour cette tâche seront exemptés de l'obligation indiquée au paragraphe précédent.

## 12. Dispositions administratives

- a) La Section de main-d'oeuvre et de la formation de la CEA se chargera des préparatifs d'ordre administratif, notamment des négociations pour l'obtention de consultants, de la répartition des tâches, de l'envoi des lettres d'invitation, de la sélection des candidats, etc..
- b) Les lettres demandant aux pays de désigner des candidats doivent être expédiées avant le 30 avril et le délai pour la réception des candidatures sera fixé au 21 juin. La réponse de la CEA doit être communiquée aux candidats avant le 1er juillet 1970.
- c) Pendant la durée du cours, les questions administratives seront réglées de concert par le Directeur, le co-directeur et l'administrateur du cours.

## 13. Logement

- a) Les participants et les consultants seront hébergés à l'Institut (KIA) où ils disposeront de chambres à un lit avec pension. Les participants subviendront eux-mêmes à leurs frais de logement et de nourriture.
- b) Les séances plénières et les discussions de groupe se tiendront dans les salles de travail de l'Institut.

## 14. Procédure et délai pour la présentation des candidatures

- a) Les candidats sont priés d'établir leur notice personnelle sur la formule de l'annexe II.
- b) L'acte de candidature officielle, accompagnant la notice personnelle, devra être signé par le fonctionnaire chargé de la coordination de la formation à l'étranger, et envoyé à la CEA par l'intermédiaire du Bureau du Représentant résident du PNUD.
- c) Les actes de candidature doivent parvenir à la CEA le 20 juin 1970 au plus tard.
- d) Les candidats admis à participer au Cycle d'études en seront avisés par télégramme le 1er juillet 1970 au plus tard.

15. Evaluation du cours

Les participants et les animateurs du cours seront appelés à remplir des questionnaires sur l'efficacité du cours; leurs commentaires et leurs suggestions seront discutés en séance plénière vers la fin du cours.

16. Après le Cycle d'études

- a) Il sera établi un répertoire des participants qui permettra de maintenir le contact avec eux lors de visites dans leurs pays et de leur envoyer la documentation de la CEA relative à la formation.
- b) Un an plus tard, les participants seront priés de communiquer à la CEA leurs impressions sur l'efficacité du Cycle d'études et d'indiquer par des exemples précis comment les idées qu'ils en ont retirées leur ont été utiles pour trouver chez eux des solutions aux problèmes de formation. On se servira de ces renseignements pour préparer le deuxième Cycle d'études pour directeurs, qui aura lieu en 1972 ou 1973, de même que pour élaborer les programmes de cycles d'études pour instructeurs.

17. Renseignements

Les demandes de renseignements sur les cycles d'études et les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Le Chef de la Section  
de la main-d'oeuvre et de la formation  
Commission économique pour l'Afrique  
Boîte postale 3001  
Addis-Abéba  
(Ethiopie)



NATIONS UNIES  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
SECTION DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE LA FORMATION  
ADDIS-ABEBA

CYCLE D'ETUDES SUR LES METHODES ET LES PROGRAMMES DE FORMATION  
A L'INTENTION DES DIRECTEURS D'INSTITUTS DE FORMATION  
ET DE CENTRES DE FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(Nairobi, 4-15 août 1970)

ANNEXE I

PROJET DE SCHEMA DE PROGRAMME<sup>1/</sup>

- | <u>Point</u> | <u>Sujet</u>  |
|--------------|---|
| 1 a)         | Inscription des participants et déclaration d'ouverture.  |
| b)           | Exposé des objectifs précis du Cycle d'études.  |
| 2 a)         | La formation appliquée au développement de la main-d'oeuvre nécessaire à l'édification d'une nation.  |
| b)           | La responsabilité de l'échelon supérieur dans la formation.   |
| c)           | Le rôle des cadres de la formation : administrateurs de la formation, directeurs des établissements de formation, directeurs des études, fonctionnaires responsables des cours. |
| 3 a)         | Comment déterminer les besoins de formation, l'ordre des priorités et les programmes par rapport aux besoins de main-d'oeuvre prévus.   |
| b)           | La place des activités de formation des services techniques dans le plan national de formation.   |
| c)           | Nécessité d'assurer aux agents professionnels et techniques une formation aux techniques administratives.   |

<sup>1/</sup> Recommandé par le Cycle d'études préparatoire sur les méthodes de formation modernes et les auxiliaires d'enseignement à l'intention des instructeurs, qui s'est tenu à Addis-Abéba du 8 au 15 septembre 1969.

4. Recrutement, formation et utilisation d'instructeurs (nationaux et étrangers).
- 5 a) Types et niveaux de formation (en cours d'emploi et en dehors de l'emploi).
- b) Méthodes et techniques de formation : application, efficacité, coût et inconvénients.
- c) Relations humaines entre enseignants et étudiants.
6. Organisation, préparation, production, adaptation et révision de matériel pédagogique.
7. Techniques de supervision des exercices collectifs et individuels.
8. Techniques d'évaluation des programmes de formation.
9. Recherches à effectuer pour l'élaboration des programmes de formation.
10. Coopération entre les instituts de formation : mise en commun des moyens, recherche, documentation, publication (y compris le matériel pédagogique).
11. Place à donner aux consultants et aux conseillers dans les programmes de formation.
12. Relations extérieures des institutions de formation.
13. Séance de clôture et évaluation de l'efficacité du Cycle d'études et examen de recommandations touchant les travaux futurs.

1970

NATIONS UNIES  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
SECTION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA FORMATION  
ADDIS-ABEBA

CYCLE D'ETUDES SUR LES METHODES ET LES PROGRAMMES DE FORMATION  
A L'INTENTION DES DIRECTEURS D'INSTITUTS DE FORMATION  
ET DE CENTRES DE FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(Nairobi, 4 - 15 août 1970)

ANNEXE II

NOTICE PERSONNELLE DU CANDIDAT

- a) Pays désignant le candidat :
- b) Ministère/Institut d'où émane la candidature :
- c) Nom complet du candidat : (M. Mme) :
- d) Adresse postale :
- e) Age (au dernier anniversaire) :
- f) Nationalité :
- g) Désignation exacte du poste qu'il occupe actuellement :
- h) Occupe ce poste depuis :
- i) S'il occupe le poste par intérim, indiquer depuis quand :
- j) Bref résumé des principales attributions du candidat :
- k) Bref aperçu d'autres emplois occupés auparavant dans le domaine de la formation :

- l) Langues de travail :
- m) Sujets ou points du programme du cours qui intéressent particulièrement le candidat :

---

Signature du candidat

---

Date